

Image not found or type unknown



Calcul des tantièmes pour vote de travaux d'entretien en copropriété..

Par **mcopro**, le **10/04/2019** à **11:39**

Bonjour

Dans le cas ou un copropriétaire ne détient que 23/34è d'un lot représentant dans sa globalité 260/1000, doit-on faire le ratio correspondant pour la prise en compte au moment des votes.

260:34X29 ,

Cordialement

Par **janus2fr**, le **10/04/2019** à **13:35**

Bonjour,

Ce n'est pas clair...

Voulez-vous dire que ce lot est en indivision entre plusieurs propriétaires ? Si oui, c'est l'indivision dans sa globalité qui vote (son représentant), pas chaque indivisaire séparément.